

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 43/09



### L'impact de la suppression de la taxe professionnelle

Par tailles d'entreprises

Chiffre d'affaires	Nombre d'entreprises en milliers	TP payée avant la réforme en millions d'euros	Impôts payés après la réforme en millions d'euros	Gains en %
< 1 million d'euros	1.970	3.348	1.718	49
De 1 à 3 millions d'euros	156	1.601	618	61
De 3 à 7,6 millions d'euros	68	1.505	107	26
> 7,6 millions d'euros	46	18.147	15.614	14

\* Les Echos / Source : PLF

1. Retraites : nouveau tour de vis sur les départs avant 60 ans
2. Jean-Claude Mailly : « Un vrai problème de conditions de travail en France »
3. Discussions ardues sur le rôle des élus du personnel
4. Salaires 2010 : morosité générale
5. Quinze mesures de simplification
6. Représentants du personnel : la négociation ne devrait pas débuter avant 2010
7. Seniors : le casse-tête de la loi
8. Prud'hommes : la procédure participative bientôt discutée
9. Taxe professionnelle : le palmarès des villes et des départements les plus touchés
10. Le niveau de vie des nouveaux retraités augmente
11. Pression sur le dialogue social dans les TPE
12. Après l'Arcco, le Medef nomme un nouvel assureur à l'Assurance-maladie
13. L'emploi des cadres pâtit toujours de la mauvaise conjoncture économique
14. Représentation du personnel : le CAS recommande de créer une instance unique
15. Le papier cherche son second souffle
16. Occupation du siège de la FNTP par des sans-papiers : Patrick Bernasconi en appelle aux pouvoirs publics
17. Grandes manœuvres à la tête de l'Unedic
18. Retraite des fonctionnaires : Bruxelles demande à la France de rembourser 5 milliards aux pères
19. « Il a renoncé mais il n'a rien lâché »
20. Le céramiste Marazzi veut céder 2 sites
21. Taxe professionnelle : les députés s'inclinent sous la pression du gouvernement et des entreprises
22. Les Français se soignent plus dans le Sud et dans l'Est

## Retraites : nouveau tour de vis sur les départs avant 60 ans



3

Les départs à la retraite avant 60 ans sont dans le collimateur du gouvernement. Prévu par la réforme de 2003 avec le soutien de la CFDT, le dispositif « carrières longues » permet aux assurés qui ont commencé à travailler très jeunes de prendre une retraite anticipée dès lors qu'ils ont suffisamment cotisé. En 2008, l'exécutif a restreint les conditions d'accès au dispositif. Les ministres des Affaires sociales, Xavier Darcos, et du Budget, Eric Woerth, s'attaquent maintenant aux dossiers douteux parmi ceux qui en ont bénéficié entre 2004 et 2007, avant le durcissement.

Le gouvernement a recensé 1.112 cas suspects, dont environ les deux tiers pour le régime général du privé et le solde pour le régime agricole. C'est peu, si on les rapporte aux quelque 119.000 personnes qui ont régularisé des trimestres non cotisés pour partir avant 60 ans sur cette période. La démarche est néanmoins emblématique de la politique du gouvernement, qui cherche à réduire l'impact financier de ce dispositif - déjà plus de 10 milliards d'euros depuis sa mise en place. « Il n'est évidemment pas question de couvrir des abus s'il y en a, mais on a l'impression que le dispositif carrières longues est devenu la bête noire du gouvernement, alors qu'il remplit son rôle », critique Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT.

Les contrôles vont porter sur les régularisations des « cotisations arriérées », qui permettent d'acquiescer des trimestres et donc de remplir plus aisément les conditions pour un départ avant 60 ans. Ces régularisations concernent, en général, les périodes de début d'activité, à l'âge de 14 ou 15 ans. Il s'agissait souvent de contrats de courte durée. L'employeur - un exploitant agricole, un garagiste, par exemple - pouvait être un membre de la famille. Les entreprises en question ont souvent disparu. En l'absence de preuves écrites, les assurés ont eu recours à des déclarations sur l'honneur et à des témoignages. D'où des abus dans certains cas.

### De lourdes sanctions

Les procédures de contrôle sont lancées. D'ici à la fin de l'année, les Urssaf et les caisses de la Mutualité sociale agricole vont envoyer des courriers aux 1.112 assurés concernés. Ils devront confirmer leurs déclarations ou apporter des preuves supplémentaires. En l'absence de réponse, ou si celle-ci est jugée insuffisante, les caisses pourront convoquer le bénéficiaire, dépêcher un contrôleur à son domicile ou demander à entendre les témoins. Si la fraude est avérée, elles pourront annuler les trimestres rachetés. Cela retardera le départ des personnes qui étaient sur le point de liquider leurs droits à la retraite. Pour ceux qui sont déjà partis, la pension pourra être révisée à la baisse ou suspendue ! Dans les cas extrêmes, les caisses pourront même infliger des pénalités financières et engager des poursuites pénales.

Les cas litigieux devraient être beaucoup moins nombreux à l'avenir, en raison des règles plus contraignantes en vigueur depuis l'an dernier. Cela a conduit à un effondrement du nombre des régularisations, tombé à moins de 13.000 en 2008.

Le Figaro 19 octobre 2009

### **Jean-Claude Mailly : « Un vrai problème de conditions de travail en France »**

Le secrétaire général de FO était l'invité hier du « Grand Jury RTL Le Figaro-LCI ». Jean-Claude Mailly a été on ne peut plus clair hier au sujet de France Télécom lors du « Grand Jury RTL Le Figaro-RTL » dont il était l'invité. Le secrétaire général de Force ouvrière ne fait pas des suicides à répétition - 25 en 18 mois - dans l'entreprise « une question de personne » et « ne demande pas la peau des dirigeants » ou « la démission de Didier Lombard », son président. Pour lui, France Télécom est surtout « symptomatique » d'un « vrai problème de conditions de travail en France », et le patron du troisième syndicat français exige « trois mesures d'urgence » pour ramener la sérénité dans l'entreprise. Primo, stopper « les mesures de contrôle des salariés ». Deuzio, « mettre en place des systèmes de cessation anticipée d'activités ». Et, tertio, « procéder à des recrutements ».

Jean-Claude Mailly a jugé que la première moitié du quinquennat de Nicolas Sarkozy a surtout été marquée par une « doctrine libérale », même s'il reconnaît au chef de l'État de « bonnes mesures » et de « bons discours » à l'international, comme celui que le président de la République a prononcé en juin à l'Organisation internationale du travail. « Il est socialiste à l'international, mais libéral en France », a ironisé Jean Claude Mailly, qui demande, entre autres, une meilleure coordination des politiques économiques en Europe, une vraie réforme fiscale en France, une hausse des impôts et la remise en place, à titre provisoire, de systèmes de préretraites. « Si on veut sortir de cette crise du capitalisme, il faut s'attaquer à la répartition de la richesse produite », propose le leader de FO.

### **Divergence entre les organisations syndicales**

Comme moyen de pression pour améliorer la sortie de crise, Jean-Claude Mailly reconnaît des « divergences au niveau national entre les organisations » au sein de l'intersyndicale. Le patron de FO réclame toujours « une journée de grève pour faire bouger le gouvernement » sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les services publics. « Si on veut vraiment porter des revendications et obtenir des résultats, il faut faire autre chose qu'une manifestation, mais pour l'instant les autres organisations ne veulent pas d'une grève carrée, a-t-il justifié. Chacun doit prendre ses responsabilités. »

Jean-Claude Mailly plaide pour un grand emprunt « important pour être efficace ». Pour lui, c'est l'occasion d'amorcer la pompe dans certains secteurs, comme les nanotechnologies. « Le grand emprunt est un moyen pour l'État de réalimenter une politique industrielle, a-t-il précisé. Mais aussi d'investir dans l'enseignement supérieur ou le social, notamment en abondant le fonds de réserve des retraites. »

La Tribune 19 octobre 2009

### **Discussions ardues sur le rôle des élus du personnel**

Malgré deux réunions, syndicats et patronat divergent encore sur le contenu de la délibération sociale.

Les uns veulent parler du champ d'intervention des instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, etc.) et, si possible, l'étendre aux questions de rémunérations.

Les autres souhaitent réduire le nombre de structures de représentation des salariés. Les derniers, enfin, veulent obtenir des avancées sur la reconnaissance des carrières syndicales. Au fil des réunions ? et alors que se tient, ce matin, la troisième séance au siège du Medef ?, les discussions sur la « modernisation du dialogue social » ne cessent de voir leur contenu évoluer.

La forme, elle-même, est des plus fluctuantes. D'abord attaché à une simple délibération sociale ? Ce concept de discussions informelles imaginé par Laurence Parisot pour « rapprocher les points de vue » ?, le Medef avait envisagé, lors de la deuxième réunion, de la transformer en vraie négociation. Avant de faire, une nouvelle fois, machine arrière. « C'est pour le moins vaseux, reconnaît un négociateur patronal. Clairement, le Medef joue la montre. Et tout est pollué par la future élection : Laurence Parisot ne veut se mettre personne à dos dans les fédérations. »

Au départ, pourtant, cette délibération sociale avait été perçue comme une manière habile ? Pour le patronat ? Et satisfaisante ? Pour les syndicats ? De répondre à la commande du chef de l'État de négocier sur le partage de la valeur ajoutée. Le Medef avait même accepté d'inclure dans les discussions sur le pouvoir des instances représentatives du personnel (IRP) la question de la rémunération des dirigeants alors qu'il y avait longtemps été hostile.

« Sortir du formalisme »

Mais très vite, les premières divergences sont apparues. La CFDT est, en effet, prête à s'attaquer au mille-feuille des IRP comme le souhaite le patronat. « Nous voulons simplifier et améliorer les structures pour être plus en phase avec les problèmes des salariés et sortir du formalisme », détaille Marcel Grignard, le négociateur CFDT. Mais lors de la dernière réunion, le 6 octobre, ni FO, ni la CFTC n'avaient goûté les propositions patronales.

L'harmonie ne règne pas non plus entre le Medef, la CGPME et l'UPA. Car si les trois organisations sont d'accord pour réduire le nombre d'IRP, elles s'opposent, en revanche, violemment sur la question du dialogue social dans les très petites entreprises. Dans l'immédiat, le problème a été évacué dans un groupe de travail spécifique. Mais il faudra tôt ou tard le réintégrer dans la délibération sociale. À moins que, d'ici là, le gouvernement, las des attermoissements des partenaires sociaux, ne décide de reprendre le dossier en main.

La Tribune 19 octobre 2009

### **Salaires 2010 : morosité générale**

Les budgets destinés aux augmentations salariales vont fondre l'année prochaine, en France et dans le monde. Mais la baisse de l'inflation, réduite au minimum, devrait maintenir un petit espoir de gain de pouvoir d'achat.

Les entreprises comptent accorder 2,3 % d'augmentation aux budgets des salaires cadres pour 2010, contre 2,1 % pour les non-cadres, selon l'étude de référence du cabinet Hay Group que Latribune.fr a publié en exclusivité mardi dernier. Il était difficile de s'attendre à mieux : pressées par la crise, les entreprises compressent au maximum leurs budgets. Cependant, ces chiffres ne sont finalement pas si mauvais, au vu de la dégringolade de l'inflation en 2009 (+ 0,8 %), selon Hay Group. Il est vrai que, les années précédentes, l'inflation galopante engloutissait les augmentations accordées aux cadres. Maigre consolation pour ces derniers ? Pour Hay Group, les entreprises souhaiteraient éviter de démotiver des salariés déjà affectés depuis plusieurs années par la baisse de leur pouvoir d'achat, ce qui justifie des prévisions 2010 largement au-dessus du niveau de l'inflation. En outre, les entreprises comptent sur une reprise pour l'année prochaine. Un optimisme qui pourrait se voir infliger quelques déconvenues, comme en 2009, car les augmentations de salaires sont sujettes aux fluctuations de la conjoncture.

## Quinze mesures de simplification

Formalités de décès, informations légales pour les entreprises ? L'heure de l'e-administration a sonné.

Entre 2007 et 2010, l'État aura supprimé environ 99.500 postes de fonctionnaire. Dès les premiers mois de l'année prochaine, les services du ministère du Budget vont s'attaquer à l'élaboration du budget triennal 2011-2013 et il leur faudra trouver les leviers nécessaires à la poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite.

6

Après s'être attaqué aux structures et avoir lancé des chantiers transversaux, comme la mutualisation des achats, le gouvernement travaille depuis un an et demi à recenser les démarches administratives qu'il conviendrait en priorité de simplifier. Le résultat de cet inventaire est présenté aujourd'hui par Éric Woerth, ministre des Comptes publics, et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État au Développement de l'économie numérique.

Quinze mesures seront annoncées cet après-midi. Elles feront très largement référence aux grands événements qui peuvent bouleverser la vie des Français et donc les amener à entrer en contact avec l'administration : naissance, mariage, perte d'emploi ou décès.

C'est ainsi que les deux ministres annonceront qu'au troisième trimestre de 2010 un nouveau service en ligne verra le jour, qui permettra aux proches d'un défunt d'informer en une seule fois toutes les administrations et organismes sociaux (Cnav, Cnam, Pôle emploi, Agirc-Arrco ?), mais aussi de clore les droits de la personne décédée tout en ouvrant ceux des ayants droit (pensions ?).

Un site dédié

Il est aussi prévu d'instaurer l'inscription en ligne sur les listes électorales, le recensement des jeunes par Internet ou la suppression des demandes d'actes d'état civil. Tout cela sera possible via le site, qui sera lancé officiellement aujourd'hui, [Mon.service-public.fr](http://Mon.service-public.fr), compte personnel des démarches en ligne.

Les entreprises ne sont pas oubliées dans ce processus de simplification. Afin d'alléger l'« impôt papier » ? Chaque année, une PME doit donner en moyenne 3.000 informations à l'administration via 38 déclarations différentes ?, le gouvernement permettra aux entreprises de transmettre en une seule fois ces informations à une seule administration référente. À charge pour elle de la mettre à disposition des autres administrations.

Il n'y a pas d'exception française. Partout dans le monde, les rémunérations plongent. Selon l'étude Hay Group, c'est en Allemagne que l'augmentation des budgets salariaux en 2010 devrait être la plus faible avec la République tchèque (autour de 1 %).

Augmentations en Russie

En revanche, les augmentations devraient reprendre au Royaume-Uni (environ 3 %), après une sévère dégringolade en 2009. Une reprise également amorcée par le Japon (2 % d'augmentation). Dans les pays émergents comme le Mexique et la Chine, où les rémunérations partent de beaucoup plus bas, celles-ci continuent de grimper, dépassant allègrement les 5 % d'augmentation en 2010. Malgré une légère baisse par rapport à 2009, la Russie tient toujours le haut du pavé avec + 9 % d'augmentation annoncée pour l'année prochaine. C'est aux Émirats arabes unis que les salaires devraient connaître la correction la plus sévère, avec une augmentation réduite de moitié en 2010 (+ 4 %) par rapport à 2009.

Une situation qui n'empêche pas les cadres de ce pays de bénéficier de l'une des plus fortes rémunérations au monde par rapport au coût de la vie. À l'aune de ce critère, la France se voit dépassée par l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne, mais se retrouve au niveau du Royaume-Uni et au-dessus du Japon et des États-Unis. Les cadres français ne sont donc pas les plus mal lotis ? Pour le moment.

Les Echos 20 octobre 2009

### **Représentants du personnel : la négociation ne devrait pas débuter avant 2010**

Les partenaires sociaux ont poursuivi, hier, la délibération sociale sur la refonte des institutions représentatives du personnel (IRP) et la gouvernance des entreprises. N'avançant qu'à tout petits pas sur ce sujet sensible, ils sont convenus d'une méthode de travail pour affiner le champ de la future négociation. Selon plusieurs participants, celle-ci ne devrait pas être lancée avant début 2010 - fin 2009 au mieux - tant chacun veut arrêter un état des lieux précis et affiner sa stratégie. « On s'attaque à la "Constitution" du dialogue social dans les entreprises. Ce n'est pas rien, il faut un gros travail préalable », commente la CFDT. Hier, le patronat a accepté d'intégrer à l'état des lieux qui sera discuté lors de la prochaine délibération, le 17 novembre, la question du rôle des IRP dans l'étude de la stratégie de l'entreprise, de l'affectation de ses résultats et de ses politiques de rémunération des dirigeants. Il entrouvre ainsi la porte à l'inclusion de ces thèmes dans la négociation, comme le réclament les syndicats. Il a rappelé, en échange, sa volonté d'alléger les obligations pesant sur les entreprises, notamment lors du passage des seuils de 11 et de 50 salariés.

### **Seniors : le casse-tête de la loi**

Les entreprises, qui n'auront pas pris de mesures en faveur des salariés âgés au 1er janvier 2010, seront sanctionnées par la loi. Une étude de Mercuri Urval, dévoilée en exclusivité dans « Les Echos », montre que beaucoup ne se sentent pas prêtes.

Mettre les seniors dehors, c'est fini ! » martelait mercredi dernier le secrétaire d'Etat à l'Emploi Laurent Wauquiez. De fait, dès le 1er janvier prochain, les quelque 32.000 entreprises d'au moins 50 salariés qui n'auront pas signé d'accord ou élaboré un plan d'action en faveur des salariés âgés risquent des pénalités de 1 % de leur masse salariale. Soit, annuellement, 9 millions d'euros chez Vinci, 8 millions chez Carrefour Market ou encore près de 4 millions chez SFR.

Dans les entreprises, l'onde de choc se propage. Quitte, parfois, à susciter la grogne. « Plusieurs dirigeants perçoivent le texte comme une sanction », constate Jean-Marc Lavallart, avocat en droit social. En témoigne SGS, spécialiste des métiers de contrôle, d'inspection et de certification, qui emploie 2.350 personnes en France : « Les seniors ont toujours fait partie de nos préoccupations. Mais en tant qu'entreprise, nous en avons beaucoup d'autres ! déclare Francis Bergeron, directeur des ressources humaines de SGS. Or, pour l'emploi des seniors, l'administration brandit le risque de pénalités. Sur le stress, l'Etat menace les entreprises d'être mises au pilori... ça fait beaucoup ! »

A la décharge des pouvoirs publics, quelque 60 mesures destinées, depuis 2005, à promouvoir l'emploi des seniors - comme, par exemple, le recours à des « CDD seniors » - sont restées lettre morte. Et le taux d'emploi des salariés de 55 à 64 ans en France plafonne à 38,3 %, contre 46 % en Europe et 70 % en Norvège ou en Suède. « Personne ne conteste la loi philosophiquement, résume Michel Yahiel, président de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH). Mais nous sommes davantage dubitatifs sur son calendrier. » Les PME démunies

Sur le terrain, c'est la course. Depuis la publication du décret en mai dernier, les grands groupes se mettent en ordre de marche. A l'instar de L'Oréal, Carrefour Market ou SFR, qui, achèvent des négociations en vue d'un accord. D'autres, comme SGS, viennent de boucler le leur en septembre. Reste que la démarche prend du temps. « Bien que nous soyons organisés, un accord de groupe se décline sur la France entière, et ne se signe pas du jour au lendemain », assure Francis Bergeron. D'autant que pour être efficace, son contenu ne peut pas être standard. Du conseil au BTP en passant par la restauration, les situations sont disparates. « La loi est souple : à chacun d'inventer son propre modèle », estime Sylviane Balustre-d'Erneville, directrice Europe de la diversité chez L'Oréal. Ainsi, chez l'opérateur de téléphonie SFR, par exemple, la moyenne d'âge ne dépasse pas 37 ans. Et le groupe ne compte que 6,5 % de salariés de plus de 50 ans sur 9.500 personnes, échappant au phénomène de la pyramide des âges. « En revanche, il nous faut gérer la cohabitation entre nos salariés âgés et une génération "Y" qui impose de nouveaux repères », commente Marie-Christine Théron, DGRH de SFR.

Autre secteur, autres dilemmes. Chez Sofam, une société normande de maintenance industrielle dans la chaudronnerie et la tuyauterie, qui emploie 56 personnes, le souci est de maintenir les salariés âgés en poste : « Sur nos métiers, nous héritons d'un passé où les entreprises n'étaient pas forcément soucieuses de la santé au travail. Ces personnes ont déjà un vécu et sont victimes d'une certaine usure », raconte son PDG, Pascal Dehors.

Si les grands groupes sont rodés à la pratique, les quelque 26.000 PME, concernées par la loi se sentent plus démunies. En théorie, chacune peut s'abriter derrière un accord de branche. Mais pour l'heure, seuls quatre accords signés ont été déposés à l'administration. De quoi inquiéter les chefs d'entreprise. « Nombre de PME n'ont pas de dispositif, assure Jean-Marc Lavallart. Elles ne se sentent pas prêtes. » La fin de certains stéréotypes

Selon une étude menée par le cabinet de conseil Mercuri Urval auprès d'une centaine d'entreprises, près de 1 société sur 10 (9 %) estime détenir des informations « très insuffisantes » quant au plan seniors du gouvernement. « J'ai été prévenu début octobre. Mais auparavant, je n'avais absolument pas conscience de l'urgence de cette loi. Combien d'entreprises sont-elles sensibilisées ? » s'interroge Pascal Dehors. Pas assez, malgré l'envoi d'un courrier ministériel. Selon Mercuri Urval, 33 % des répondants déclarent n'avoir pas de priorités ou n'annoncent rien de spécifique en matière de seniors. Et un quart des sociétés sondées jugent « difficile », voire « impossible », la mise en place de l'obligation légale. « Je n'ai pas de responsable des ressources humaines. Or, sur notre secteur, la crise n'est pas un vain mot. Il nous faut d'abord veiller à la pérennité de l'entreprise », raconte Pascal Dehors, dont la PME Sofam accuse une chute d'activité de 20 % depuis la crise.

De son côté, Régis de Oliveira, DRH de CTL Packaging, une entreprise d'emballage de 240 personnes estime « difficile d'aller vite sur la construction de plans seniors, surtout pour des sociétés de notre taille. Où trouver des idées ? »

Par ailleurs, nombre de patrons soulignent que l'emploi des seniors n'est pas une demande prioritaire des syndicats.

« L'évolution des esprits est lente, commente Sylvain Grevedon, directeur chez Mercuri Urval et auteur de Longtemps, la loi a encouragé les salariés à prendre goût aux départs précoces. Les syndicats, eux, y voyaient aussi un moyen de favoriser l'emploi des jeunes, tandis que les dirigeants fermaient les yeux. » La France revient de loin : lorsqu'au printemps dernier, L'Oréal a co-organisé un forum sur l'emploi des seniors, seules 11 entreprises y ont participé sur quelque 400 sociétés contactées.

Toutefois, « la loi a provoqué une prise de conscience », assure Sylviane Balustre-d'Erneville, par ailleurs vice-présidente de l'Association française des managers de la diversité. Peu à peu, les stéréotypes se brisent. Comme le démontre une enquête menée par Carrefour Market en prélude à la signature de son accord : « Souvent, on a le préjugé que les salariés âgés sont davantage malades, raconte le DRH des supermarchés Marc Veyron. Or, c'est l'inverse, ils sont moins absents que la moyenne. »

Pour Bercy, respecter la loi est « beaucoup plus facile qu'on ne le croit ». « Le but n'est pas d'imposer des pénalités, mais de faire en sorte que tout le monde bouge d'ici à 2010 », a noté le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez.

9

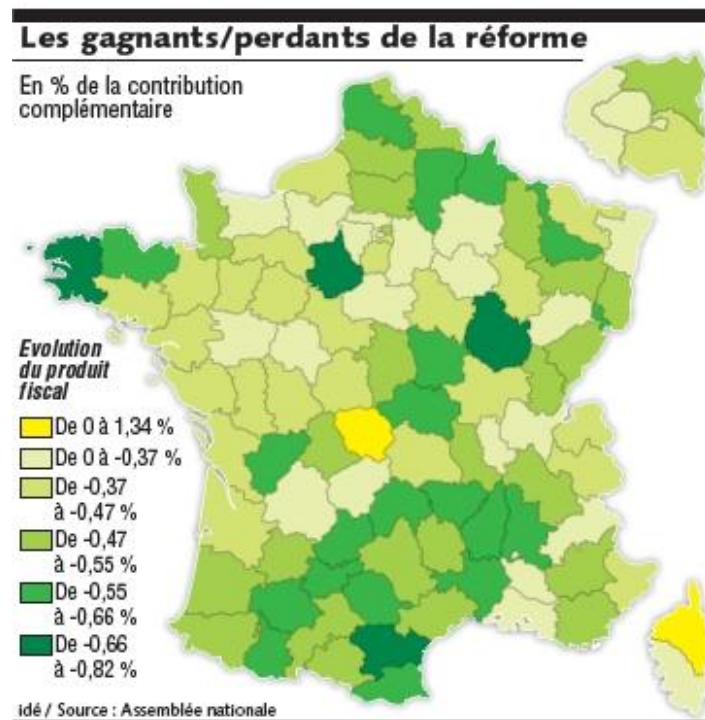
### Prud'hommes : la procédure participative bientôt discutée

Une proposition de loi permettant la mise en œuvre de la procédure participative dans le cadre des litiges portés aux prud'hommes sera discutée à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année, a annoncé hier la ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie. Favorable au « développement du règlement amiable des litiges entre employeurs et salariés », la ministre juge que cette mesure permettra « un gain de temps et d'efficacité », mais aussi « une économie pour le justiciable ». Des négociations entre les parties, assistées par un avocat, pourront déboucher ainsi sur des accords homologués par les juridictions. Autre annonce de la ministre : chaque premier président de cour d'appel pourra « spécialiser un ou plusieurs juges départiteurs des affaires prud'homales », conformément à une proposition du rapport Guinchard.

Les échos 20 octobre 2009

### Taxe professionnelle : le palmarès des villes et des départements les plus touchés

Le projet de loi de Finances 2010 est examiné à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Dans son rapport, Gilles Carrez (UMP) chiffre les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle pour les collectivités locales. Pour mieux justifier les correctifs qu'il entend faire voter.



Il aura fallu plusieurs semaines avant que le gouvernement accepte de lever le voile sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle pour les collectivités locales. Ces simulations occupent une large part du rapport sur le projet de loi de Finances 2010, publié par le député UMP Gilles Carrez ce week-end. Elles sont à prendre avec des pincettes : il s'agit de calculs réalisés sur la base du projet gouvernemental initial, c'est-à-dire avant la prise en compte de l'amendement du rapporteur du budget, qui vise justement à amortir le choc, ainsi que des multiples sous-amendements qui doivent être discutés à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée.

A court terme, il n'y a pas de problème : le produit de la TP sera totalement compensé (à l'euro près), en 2010 comme en 2011, par des dotations budgétaires. Dans certains cas, même, le dispositif prévu par le gouvernement peut sembler excessivement protecteur : la Communauté d'agglomération de Compiègne, par exemple, disposera de ressources stables alors que la fermeture de l'usine Continental aurait dû mener à une érosion de ses recettes de l'ordre de 8 % l'an prochain.

Les inconvénients de la réforme surgiront surtout à long terme : si le projet gouvernemental initial était retenu, la capacité des villes à attirer des entreprises ne serait plus récompensée par un surcroît de recettes fiscales. En effet, la contribution complémentaire remplaçant la TP sera collectée par l'Etat, puis reversée aux collectivités selon le nombre d'habitants. « *C'est à l'échelon des intercommunalités et des communes que les pertes seront les plus importantes* », indique Gilles Carrez. Les inégalités entre communes seront très importantes : celles qui perçoivent aujourd'hui peu de taxe professionnelle mais beaucoup d'impôts fonciers disposeront d'un surcroît de recettes. Ainsi, l'assiette fiscale de la Communauté d'agglomération Fréjus - Saint-Raphaël va-t-elle presque tripler. A l'inverse, une commune industrielle qui perçoit beaucoup de TP mais dont la valeur locative est faible perdra beaucoup d'autonomie fiscale. La Communauté d'agglomération de Grenoble perdra 30 % de sa base fiscale. Les perdants et les gagnants sont souvent très proches : en Loire-Atlantique, par exemple, la Communauté d'agglomération de la Carène, qui accueille les chantiers navals de Saint-Nazaire, verrait son produit fiscal réduit d'un tiers. Située juste à côté, la Communauté d'agglomération de Cap-Atlantique, qui comprend les stations balnéaires de La Baule et du Croisic, verrait son assiette fiscale plus que doubler.

### **Un peu de marge de manœuvre**

Certes, ces pertes et ces gains seront partiellement compensés (par un mécanisme d'écrêtement). Mais il subsistera un autre paradoxe : compte tenu du barème du nouvel impôt, une commune n'abritant qu'une entreprise réalisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires touchera beaucoup d'impôt (1,5 % de la valeur ajoutée), tandis qu'une commune accueillant 100 entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 500.000 euros ne recevra pas un centime. Les inégalités sont tout aussi importantes entre les départements (voir ci-contre).

La réécriture du projet par Gilles Carrez doit permettre de corriger en partie ces imperfections. Grâce à son amendement, la cotisation complémentaire ne sera plus une « superdotation » de l'Etat, mais une cotisation perçue au niveau de chaque entreprise, ce qui redonnera un peu de marge de manœuvre aux élus locaux. Malgré l'absence de simulations, « *je suis sûr que l'approche "territorialisée" est supérieure à toute autre* », indique prudemment Gilles Carrez.

### **Le niveau de vie des nouveaux retraités augmente**

Si les fonctionnaires se voyaient appliquer les règles du privé, leurs pensions chuteraient de 10 % à 20 %. De nouvelles données seront étudiées demain.

La Tribune 21 octobre 2009

## **Pression sur le dialogue social dans les TPE**

L'exécutif donne dix jours aux partenaires sociaux pour ouvrir des négociations. Sinon, il légifèrera.

Jusque-là, le gouvernement avait fait preuve de patience à l'égard des partenaires sociaux sur le dossier du dialogue social dans les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés). Mais hier, devant l'Association des journalistes de l'information sociale, Xavier Darcos a tapé du poing sur la table. Et menacé de reprendre la main le 30 octobre si le patronat et les syndicats n'entraient pas dans le vif du sujet lors de la prochaine réunion, prévue le 27. « C'est d'autant plus mon rôle de ministre qu'ils auraient dû terminer leurs négociations le 30 juin dernier », a insisté le ministre du Travail.

La position commune sur la représentativité syndicale d'avril 2008, reprise dans la loi du 20 août 2008, prévoyait, en effet, que les partenaires sociaux élaborent, avant l'été 2009, un système de représentation des salariés des TPE. Et imaginent un mode de scrutin permettant de mesurer l'audience des organisations syndicales dans ce type de sociétés. Or, en raison de profondes divergences dans le camp patronal, les discussions viennent tout juste de commencer sous la forme d'un simple groupe de travail. Mais ces tergiversations ne sont pas du goût de l'exécutif, qui craint que toute mesure nationale de la représentativité des syndicats en 2012-2013 soit frappée de nullité si les salariés des TPE en sont exclus. D'où le coup d'éclat ministériel d'hier.

exaspération

Reste à savoir si Xavier Darcos a fait peur au patronat. Hier, l'exaspération l'emportait au Medef. « Xavier Darcos se trompe de combat. Le problème des PME, c'est de faire face à l'échéance des banques », souligne Stephan Brousse, en charge des PME. Mais pour éviter une loi, l'organisation patronale pourrait être contrainte de faire un petit geste ?

Les Echos 21 octobre 2009

## **Après l'Arrco, le Medef nomme un nouvel assureur à l'Assurance-maladie**

Le comité des mandats du Medef, qui désigne les représentants de l'organisation patronale dans les instances paritaires, a choisi de nommer comme chef de file patronal à la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) Jean-Marc Lamère, a indiqué hier le site AEF. Il l'a emporté contre le candidat de l'industrie. Après Gérard Ménéroud, le candidat de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), dont la nomination à la tête de l'Arrco (régime de retraite complémentaire des salariés du privé) avait agacé jusque dans les rangs de la CGPME et de l'UPA, c'est donc un nouvel assureur qui représentera le Medef dans un organisme paritaire à fort enjeu.

« Les candidats sont pris pour leur profil et leur connaissance des dossiers », se contente d'indiquer le Medef. Jean-Marc Lamère, y fait-on en outre remarquer, a été présenté par la fédération du bâtiment. Mais il a, dans les faits, travaillé pendant près de vingt-cinq ans à la FFSA, notamment comme délégué général puis conseiller du président. Il a ensuite rejoint il y a quelques années PRO BTP, le groupe de protection sociale du bâtiment, en tant que secrétaire général. Un candidat de la FFSA siègera aussi parmi les six autres titulaires du Medef nommés à la CNAM.

Le mandat de Jean-Marc Lamère devrait être plus actif que celui de Jean-René Buisson, dont il prend la suite. Le président de la commission protection sociale du Medef jugeait les contraintes d'agenda de la CNAM difficilement conciliables avec ses autres activités. La FFSA, qui veut peser dans les débats sur la protection sociale, sera en tout cas attendue sur sa capacité à représenter le Medef et non sa profession. « Les assureurs sont des adhérents comme les autres. Pour l'instant, ils en ont même plutôt rajouté sur la défense du paritarisme », assure un membre du comité des mandats du Medef.

La Tribune 21 octobre 2009

## **L'emploi des cadres pâtit toujours de la mauvaise conjoncture économique**

12

Si l'industrie traverse toujours une mauvaise passe, l'ingénierie R&D montre des signes de reprise.

Le redressement de l'emploi cadre n'est pas pour tout de suite. Selon la note de conjoncture de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), seules 46 % des entreprises interrogées ont recruté un cadre au cours du troisième trimestre 2009. C'est le plus bas niveau enregistré à cette période depuis 2002. Selon Éric Verhaeghe, président de l'Apec, « 42 % des entreprises prévoient de recruter au moins un cadre au quatrième trimestre 2009, soit la même proportion que l'an passé ». Pour autant, il se garde bien d'en tirer des enseignements pour 2010. En effet, poursuit-il, « la plupart des secteurs restent mal orientés, mais certains, comme l'ingénierie R&D et la construction, montrent quelques signes de reprise. Cela se traduit, dans le baromètre Apec de ce trimestre par une légère amélioration du moral des entreprises ».

La situation est très contrastée selon les secteurs. L'industrie se trouve toujours dans une situation dégradée, tandis que la banque-assurance et l'informatique sont en repli. À l'inverse, la construction et surtout l'ingénierie R&D et l'audit-conseil affichent des signes de redressement. Quant au secteur médico-social, il affiche toujours une relative bonne santé. La majorité des entreprises qui recrutent des cadres ont recours à des volumes moins importants que l'an dernier.

### **Profils confirmés**

Confirmant par ailleurs les récents résultats de l'enquête sur les jeunes diplômés en 2008 l'Apec indique que « les perspectives de recrutement de jeunes diplômés, déjà fort préoccupantes les trimestres précédents, atteignent aujourd'hui un niveau historiquement bas ». Concrètement, seulement 23 % des entreprises qui ont l'intention de recruter au quatrième trimestre 2009 prévoient d'embaucher des jeunes diplômés, soit deux fois moins qu'à la même période de l'an dernier. Si elles boudent les jeunes diplômés, les entreprises convoitent en revanche les profils très confirmés. 50 % des entreprises qui vont recruter ciblent des cadres qui ont plus de « dix ans de bouteille ». Par ailleurs, après ? 34 % au deuxième trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008, le recul des offres d'emploi s'est légèrement infléchi à ? 28 % au troisième trimestre 2009.

Enfin, dans ce contexte dégradé, le marché de l'emploi cadre se détend progressivement : 53 % des décideurs déclarent avoir eu des difficultés à trouver des candidatures adéquates aux postes proposés au premier trimestre 2009, contre 60 % il y a un an.

## Représentation du personnel : le CAS recommande de créer une instance unique

Le Centre d'analyse stratégique (CAS), rattaché à Matignon, s'invite dans le débat sur l'évolution des institutions représentatives du personnel (IRP). Dans un document communiqué aux syndicats et au patronat, il recommande que tous les IRP fusionnent, dans les entreprises de plus de 50 salariés, en une « instance représentative unique » baptisée « conseil d'entreprise ». L'employeur ne pourrait pas imposer cette évolution sans l'accord des syndicats. Les délégués syndicaux conserveraient leur fonction d'interlocuteurs de la direction pour les négociations. Le CAS avance que les rôles des différentes instances « sont insuffisamment clarifiés » et que leurs activités sont, dans les faits, « nettement en retrait de leurs missions légales ». Cette évolution, qui séduit le patronat mais inquiète les syndicats, permettrait d'« éviter les coûts excessifs pour les entreprises ». Le document avance aussi des pistes pour développer la représentation du personnel dans les petites entreprises, autre thème sur lequel les partenaires sociaux s'apprêtent à négocier. Il évoque la création de conseils d'entreprise communs à plusieurs TPE-PME et la « simplification » des élections et des attributions des délégués dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Le républicain lorrain 22 octobre 2009

## Le papier cherche son second souffle

La Lorraine est la première région papetière de France, mais elle aura dû attendre 62 ans avant que les industriels de la filière viennent y tenir leur congrès. Nancy accueille donc, depuis hier, les travaux de l'Association technique de l'industrie papetière (Atip). La filière emploie en France près de 18 000 personnes. A l'échelon régional, l'industrie papetière pèse 6 000 emplois et produit 2,6 millions de tonnes de papier-carton. «*La filière ne se délocalise pas trop, nous avons de belles forêts, on s'implique dans le développement durable, le recyclage. En plus il existe en France l'Ecole internationale du papier* », rappelle Daniel Gomez, directeur de l'Atip.

Pour lui, le salut et l'avenir de la filière passent par l'innovation.

Message bien compris chez Clairefontaine. La papeterie vosgienne emploie 700 salariés, avoue un chiffre d'affaires de 170 M€ pour une production de 100 000 tonnes de papier. «*L'innovation peut porter sur la machine et sur le produit. Il faut savoir que nos machines sont aussi compliquées que celles d'un pas de tir de fusée* », explique Jean-Marie Nusse, le PDG de Clairefontaine. Sa société a mis près de six mois pour sortir un papier recyclé de bonne qualité. «*Il contient 50 % de fibres recyclées et 50 % de fibres neuves. Il est bien blanc* », se félicite le PDG, qui vient de passer la main à son neveu.

Pour améliorer les performances des machines qui filent à 120 km/h, le pôle lorrain de compétitivité fibres, le seul en France, a travaillé avec la société Norske Skog, de Golbey et, entre autres, des laboratoires nancéiens sur un projet cherchant à limiter les arrêts machines, source de grosses pertes de rendement pour les industriels. «*Une machine de papeterie comprend 200 paramètres. Elles sont très complexes. Le papier recyclé a tendance à encrasser les systèmes, ce qui provoque des arrêts* », résume Karl Gedda, délégué général du pôle de compétitivité. Pendant deux ans, chercheurs et ingénieurs ont fait varier des paramètres chimiques et thermiques des machines pour dénicher le bon compromis. Il est enfin trouvé et Norske Skog intègre ce nouveau process en production. Le congrès de l'Atip s'achève aujourd'hui.

## **Occupation du siège de la FNTF par des sans-papiers : Patrick Bernasconi en appelle aux pouvoirs publics**

Après plus de dix jours d'occupation du siège de la FNTF par des salariés sans-papiers, Patrick Bernasconi, président de la fédération, tape du poing sur la table.

"Je suis pris en otage sur un sujet qui n'est pas le mien!", s'est indigné jeudi 22 octobre Patrick Bernasconi, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTF) à propos de l'occupation du siège de la fédération depuis le 12 octobre par 150 à 300 salariés sans-papiers de la CGT.

14

Grief des intéressés : "l'arbitraire préfectoral" dans l'examen des dossiers de régularisation par le travail. Une récente lettre adressée au Premier ministre par plusieurs syndicats et associations pointe en effet les obstacles à une application égale pour tous les travailleurs des textes autorisant cette régularisation. Les manifestants sollicitent ainsi une circulaire harmonisant les critères de régularisation entre les départements. "Il faut donc s'adresser au ministre de l'Immigration Eric Besson !, assène le président de la FNTF. Cette occupation illicite entrave fortement le fonctionnement de notre organisation professionnelle. Cela tombe au moment le plus critique pour les entreprises du BTP, qui subissent de plein fouet la crise et sont en demande forte d'action et de services de notre part."

Face aux risques encourus en matière de sécurité, la FNTF s'est d'ailleurs vue contrainte de faire évacuer ses locaux le 22 octobre. Elle a demandé en justice l'expulsion des sans-papiers. Le Tribunal de grande instance de Paris se prononcera le lundi 26 octobre.

Patrick Bernasconi, chef de file de la négociation actuellement menée au niveau interprofessionnel sur la modernisation du dialogue social, dénonce aussi une atteinte à la liberté syndicale. "Je ne vois pas comment moderniser le dialogue social si on se prend en otage les uns les autres", s'est-il interrogé. La FNTF a ainsi résolu de suspendre toute participation de ses représentants aux instances et réunions paritaires de la branche du BTP jusqu'à la fin de cette occupation. C'est le cas notamment des débats sur l'emploi des seniors, ouverts le 10 septembre dernier.

"Je veux rappeler avec force que notre organisation condamne tout travail illégal, et par conséquent l'emploi de travailleurs sans-papiers", martèle Patrick Bernasconi. Ce dernier en veut pour preuve la signature avec le gouvernement, en 2005, d'une charte visant à renforcer la lutte contre le travail illégal. "Depuis mai dernier, nous travaillons d'ailleurs, avec les services de l'Etat, à une nouvelle version de ce document", appuie-il. Le président tient plutôt à attirer l'attention sur la question de la présentation aux employeurs de faux-papiers. "Nos entreprises, qui y sont de plus en plus confrontées, sont démunies face à ces pratiques."

Patrick Bernasconi en appelle ainsi au sens des responsabilités de chacun pour qu'il soit mis fin à l'occupation des sans-papiers. "Il est important que l'Etat prenne la mesure de ce sujet", fait-il encore valoir. Le président de la FNTF s'est entretenu par téléphone du problème, le 21 octobre, avec Brice Hortefeux. "Je vais voir ce que je peux faire", a répondu le ministre de l'Intérieur...

## Grandes manœuvres à la tête de l'Unedic

La vice-présidente CFDT quitte l'assurance-chômage.

Encore un signe de l'ouverture ? Peut-être bien. Annie Thomas, la secrétaire nationale chargée des questions d'emploi à la CFDT et viceprésidente depuis deux ans de l'Unedic, a été choisie par l'Élysée pour occuper à partir du 1er janvier prochain le poste de conseillère pour les affaires sociales à l'ambassade de France de Madrid.

15

Une belle promotion pour cette énarque syndicaliste au moment où l'Espagne assurera pour six mois la présidence de l'Union européenne. « Mon rôle consistera à informer les ministères français de la manière dont sont traitées les questions sociales en Espagne pendant sa présidence et de faire progresser auprès de leurs représentants le modèle social français pour que l'on avance ensemble dans la construction d'une Europe sociale », explique Annie Thomas, qui se dit « très heureuse et honorée » d'avoir été choisie pour ce poste.

L'affaire a été réglée avant l'été. Brice Hortefeux, alors ministre du Travail, recherchait une pointure pour occuper cette fonction très prisée des syndicalistes au début de la présidence espagnole de l'Union. François Chérèque, qui savait que sa secrétaire nationale à l'Emploi ne rempilerait pas en juin 2010 pour un quatrième mandat d'affilée, lui a soufflé son nom. Raymond Soubie, le conseiller social de l'Élysée, l'a ensuite validé.

Conséquence, cette administratrice civile du ministère des Affaires sociales, d'origine espagnole – son père et son grand-père ont fui la dictature franquiste à la fin des années 1930 –, doit rendre tous ses mandats.

Annie Thomas ne sera pas remplacée au sein de l'exécutif du syndicat avant le congrès de Tours. Elle le sera en revanche à la tête de l'Unedic. C'est Gaby Bonnard, l'actuel secrétaire national à l'Économie et chef de file CFDT lors de la dernière renégociation de la convention d'assurance-chômage, qui reprendra au 1er janvier le poste de viceprésident. Le Breton briguera ensuite fin janvier la présidence de l'Unedic, à l'échéance du mandat de Geoffroy Roux de Bézieux, le représentant du Medef, la tradition voulant que la présidence de l'Unedic soit alternativement occupée par un patron et un syndicaliste.

« Besoin de stabilité »

La désignation de Gaby Bonnard – qui ne devrait pourtant pas rester au bureau national de la CFDT après le congrès de Tours – est d'autant plus importante que Geoffroy Roux de Bézieux, le président de Virgin Mobile, n'est pas certain que le Medef lui proposera à nouveau de le représenter au conseil d'administration de l'Unedic après janvier. « Avec le départ d'Annie Thomas et les tensions qui vont peser sur le régime en raison de la crise, l'Unedic va avoir besoin de stabilité et il serait sain que l'autre tête de l'exécutif ne change pas aussi », assure un représentant patronal.

Contactés, ni le Medef ni Geoffroy Roux de Bézieux n'ont souhaité faire de commentaire, le sujet n'étant, selon eux, « pas à l'ordre du jour »

## **Retraite des fonctionnaires : Bruxelles demande à la France de rembourser 5 milliards aux pères**

Paris va répondre fermement à un avis motivé de la Commission européenne enjoignant la France de lever les discriminations visant les pères fonctionnaires. Bruxelles demande que les retraites des pères partis depuis 1990 soient recalculées.

Le gouvernement doit faire approuver par l'Assemblée nationale, la semaine prochaine, dans le cadre du budget 2010 de la Sécurité sociale, les nouvelles modalités d'attribution des avantages familiaux de retraite dans le secteur privé. La solution négociée avec les syndicats par le ministre du Travail, Xavier Darcos, est à peu près consensuelle (les pères pourront obtenir des trimestres au titre des enfants élevés dans des cas très limités).

Mais le gouvernement n'est pas encore tiré d'affaire concernant les fonctionnaires. Paris s'apprête à répondre, d'ici à lundi, à l'avis motivé de la Commission européenne enjoignant la France de lever les dernières discriminations visant les pères fonctionnaires en matière de retraite (« Les Echos » du 25 août). Une forme de rémunération

Pour Bruxelles, la législation française enfreint le principe d'une égalité de rémunération entre hommes et femmes. La retraite est en effet considérée, selon une jurisprudence constante de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), comme une forme de rémunération. La France avait fait amende honorable en réformant le régime des retraites de la fonction publique d'Etat au 1er janvier 2004. Depuis, pour les enfants nés après cette date, les mères fonctionnaires reçoivent une bonification réduite de moitié, à deux trimestres de cotisation par enfant (au lieu de 1 an). Elles bénéficient aussi de trimestres additionnels si elles décident de prendre un congé parental, mais dans les mêmes conditions que les hommes.

Problème : un autre dispositif a été prévu pour les mères d'enfants nés avant le 1er janvier 2004. Pour celles-ci, c'est l'ancien avantage qui demeure : quatre trimestres par enfant. L'avantage est certes lié à l'interruption d'activité de plus de deux mois. Il n'est donc, en théorie, pas réservé aux femmes. Mais la Commission constate que, dans les faits, ce sont quasiment exclusivement les mères qui se sont arrêtées de travailler. La discrimination demeure donc. Une rétroactivité impossible

Dans ces conditions, Bruxelles demande à la France de réparer le préjudice subi par les pères, non seulement pour ceux dont l'enfant est né avant 2004 et qui doivent liquider leur retraite dans le futur, mais aussi pour ceux qui sont déjà partis depuis 1990 (c'est à compter de cette date que les Etats se devaient de respecter le principe d'égalité). Concrètement cela implique de recalculer les pensions et de rembourser le préjudice accumulé sur l'ensemble de la période, soit une dépense globale estimée par le gouvernement à 5 milliards d'euros pour la fonction publique d'Etat ! Et même 7,5 milliards d'euros en prenant aussi en compte les collectivités locales et les régimes spéciaux. Inacceptable pour Paris.

« Nous allons répondre point par point et nous battre pour maintenir le dispositif. On ne va quand même pas recalculer des pensions sur quinze ou vingt ans », réagit-on au sein du gouvernement. Dans sa réponse, la France va notamment mettre en avant le fait qu'en matière de retraite, une telle rétroactivité n'est pas possible. Le code des pensions civiles et militaires de l'Etat prévoit un délai de forclusion d'un an : une fois la retraite liquidée, la personne a douze mois pour effectuer un éventuel recours. Au-delà, aucune démarche n'est possible. Le gouvernement est confiant sur ses chances, car la Commission ne s'était visiblement pas rendu compte de l'ampleur du rattrapage. Cette dernière peut accepter l'argumentaire ou porter l'affaire devant la CJCE.

Libération 23 octobre 2009

**«Il a renoncé mais il n'a rien lâché»**

## REVUE DE PRESSE

Beaucoup d'éditorialistes commentent ce vendredi la décision de Jean Sarkozy. Et certains lui prédisent un bel avenir politique...

Si la presse n'est pas dupe ce vendredi du renoncement de Jean Sarkozy à la présidence de l'établissement public d'aménagement de la Défense (Epad), beaucoup relèvent la «sagesse» du fils Sarkozy et certains semblent lui prédire un bel avenir politique.

17

Certes, comme l'écrit les *Echos*, la décision de Jean Sarkozy «sonne comme un recul majeur pour le chef de l'Etat». (...) «Le tout étant désormais de montrer qu'il ne s'agit pas d'un recul, mais de la décision d'un jeune homme plus sage qu'il n'y paraissait.»

Une maturité que relève nombre d'éditorialistes, ainsi dans le *Midi libre*: «Jean plus fort que Nicolas le père? Le jeune homme de 23 ans présenté comme immature en économie a fait preuve d'un grand sens politique, hier», écrit Yann Marec. «C'est un grand bond dans l'avenir qu'il a effectué en montrant que dans son fonctionnement, il y avait de l'apaisement. De la sagesse aussi. Et de la responsabilité. Ça ressemble presque à du panache.»

**«On entendra encore parler de Sarkozy Junior»**

Hervé Fabre (*La Voix du Nord*) enfonce le clou : «Le père peut être cependant rassuré sur les capacités du fils à tirer parti d'un échec.» Et, selon lui, «on entendra encore parler de Sarkozy Junior, sans doute dès 2011, lorsqu'il s'agira (...) de la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine»

«Il a renoncé mais il n'a rien lâché», constate également Olivier Picard dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*. «Ce jeune homme de 23 ans qui, à aucun moment, n'a laissé paraître le moindre doute sur l'essentiel, ses capacités et sa légitimité à occuper des fonctions qui supposent de l'expérience et des compétences. En d'autres termes, il a coupé court au vrai débat.»

Jean Sarkozy «s'enlève une grosse épine du pied, il se libère pour l'avenir» souligne également Francis Lachat dans le *Courrier Picard*. «Il accepte de faire une pause dans son cursus, de redescendre d'un échelon, dans le but évident, et assumé de rebondir dans l'avenir.»

**«Prestation impeccable du fiston»**

«En cinq minutes à peine, Jean Sarkozy nous a tout fait : l'innocent persécuté, le fils obéissant, l'élu dévoué à ses électeurs, l'homme blessé, le jeune mûri dans l'épreuve, le politique porteur d'une ambition. Du très grand art. Son père en plus blond, plus jeune et plus calme», poursuit Francis Brochet dans *Le Progrès*. Et d'ajouter: «La gauche se réjouit? Les inconscients!»

Dans le *Télégramme*, Hubert Coudurier qualifie de «malins les sarkozystes». «Prestation impeccable du fiston qui sort grandi de l'épreuve. Les commentateurs noteront que Sarko 1er a reculé, ce qui lui arrive rarement. Mais une étoile est née», clame-t-il.

Jean-Michel Helvig (*la République des Pyrénées*) a le même sentiment. Selon lui, «l'hyper-président n'est pas hyper tout puissant».

L'éditorialiste estime que «Jean Sarkozy, manifestement incompétent pour la fonction, était devenu le symbole d'un système aux antipodes de "l'Etat irréprochable" voulu par Nicolas Sarkozy durant sa campagne présidentielle». Alors, selon lui, «l'accusation de népotisme s'annonçait comme un lourd fardeau

Les échos 23 octobre 2009

### **Le céramiste Marazzi veut céder 2 sites**

L'un des géants du carrelage, l'italien Marazzi, marque le pas. Son activité en France a reculé d'environ 30 % depuis le début de l'année après une baisse de 5 % en 2008, selon des sources syndicales (124 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007). Résultat : le céramiste s'apprête à céder à un autre groupe transalpin ses deux usines de Châteauroux (Indre) et Forbach (Moselle), sur les trois qu'il compte en France.

Un plan de sauvegarde de l'emploi, qui sera présenté le 2 novembre en CCE, affectera également l'usine de Paulhaguet (Haute-Loire), le siège social de Lyon et le réseau de distribution. La plate-forme logistique de Betschdorf (Haut-Rhin), plaque tournante commerciale, échapperait à la restructuration. Au total, Marazzi pourrait perdre 340 emplois sur les 560 qu'il compte dans ses 11 implantations françaises. L'usine de Châteauroux, la plus importante dans l'Hexagone, emploie 207 salariés. Des mesures de chômage partiel seront appliquées à partir du 23 novembre et jusqu'au 4 janvier. Pour l'heure, la direction refuse de dévoiler l'identité du repreneur. Mais il semble que la cession sera effective début janvier. A Forbach, une première alerte avait eu lieu en 2006. L'usine mosellane perdait 2,5 millions d'euros par an à l'époque et les syndicats craignaient déjà un démantèlement au profit d'un site russe. La direction avait fait marche arrière. Elle aussi est à vendre. Selon la CGT, l'usine auvergnate devrait perdre une quarantaine de postes avec la fermeture d'un four, mais elle resterait au sein du groupe.

Créée en 1935 près de Modène (Italie), l'entreprise dirigée par Filippo Marazzi est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux du carrelage. Elle emploie 6.400 personnes dans une vingtaine de pays. La concurrence de pays comme la Thaïlande et la Turquie, combinée à des reculs de 40 à 50 % sur les marchés russe, américain, italien et espagnol, l'obligent à revoir son périmètre.

### **Taxe professionnelle : les députés s'inclinent sous la pression du gouvernement et des entreprises**

Les députés, qui doivent approuver aujourd'hui la réforme de la taxe professionnelle, ont renoncé à modifier le barème du nouvel impôt économique. La réforme des valeurs locatives figurera dans le collectif budgétaire. Les élus auront le choix dans la date d'entrée en application.

## L'impact de la suppression de la taxe professionnelle

Par tailles d'entreprises

Chiffre d'affaires	Nombre d'entreprises en milliers	TP payée avant la réforme en millions d'euros	Impôts payés après la réforme en millions d'euros	Gains en %
< 1 million d'euros	1.970	3.348	1.718	49
De 1 à 3 millions d'euros	156	1.601	618	61
De 3 à 7,6 millions d'euros	58	1.505	107	26
> 7,6 millions d'euros	46	18.147	15.614	14

« Les Echos » / Source : PLF

La réforme de la taxe professionnelle a passé l'épreuve de l'Assemblée nationale, hier, au terme d'un débat musclé. Elle devrait être votée aujourd'hui. Car, malgré des désaccords majeurs, les députés UMP se sont rangés à la position du gouvernement, qui refuse de réduire le gain des petites et moyennes entreprises. Marc Laffineur et Gilles Carrez avaient proposé d'alourdir le barème du nouvel impôt économique (cotisation complémentaire), en l'étendant à tout établissement réalisant plus de 152.500 euros de chiffre d'affaires. Une manière d'accroître les ressources fiscales des petites communes, qui accueillent beaucoup de PME et dépendront désormais des dotations de l'Etat, moins dynamiques. « *Il faut que l'Ariège bénéficie des mêmes hausses d'impôt que les Hauts-de-Seine et Paris* », a encore défendu Gilles Carrez, hier matin.

### Revirement

Une heure après, celui-ci a néanmoins fait machine arrière, au terme d'une réunion de « médiation » organisée par le chef de file des députés de la majorité, Jean-François Copé, entre le groupe UMP et la ministre de l'Economie, Christine Lagarde. « *Nous ne pouvons que reconnaître qu'il nous manque, cet après-midi, un certain nombre de simulations pour imposer notre amendement* », a expliqué Gilles Carrez, amer. Un revirement qui, pour l'opposition, s'apparente à une véritable « retraite ». « *Monsieur Copé, ce n'est pas de la coproduction avec le gouvernement, c'est de la cocu-production !* » a ironisé Henri Emmanuelli (PS). « *C'est l'un des inconvénients de la Ve République : la majorité, même si elle sait qu'elle a tort, se rend toujours à l'avis de l'exécutif* », a renchéri Didier Migaud (PS), président de la commission des Finances.

L'opposition a repris à son compte l'amendement retiré par l'UMP, en dénonçant la puissance du lobbying patronal. « *Le gouvernement est en fusion idéologique avec le Medef !* » s'est exclamé Jean-Pierre Brard (apparenté communiste). « *C'est l'arrêt de mort de la décentralisation et, pour beaucoup de collectivités locales, la fin de l'action publique locale* », a estimé pour sa part Jean-Pierre Balligand (PS).

Au final, l'amendement n'a été rejeté qu'à une courte majorité (43 contre, 35 pour). L'affaire n'est pas close pour autant : selon plusieurs membres de la majorité, le gouvernement se réserve une marge de manoeuvre pour les sénateurs, encore plus sensibles aux enjeux d'autonomie fiscale.

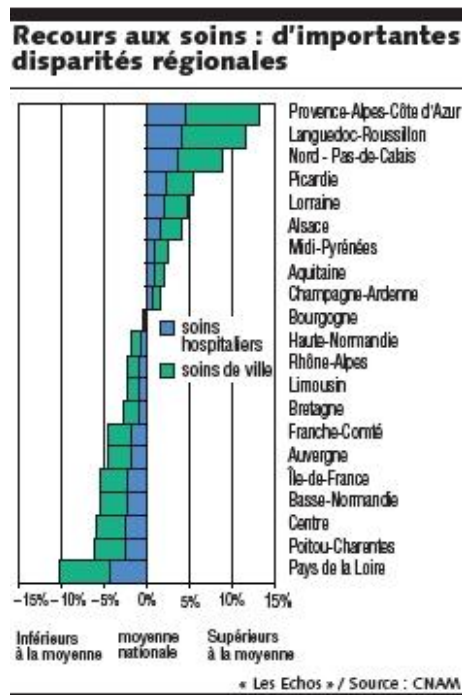
## Contribution complémentaire

Les députés sont néanmoins parvenus à rétablir le lien fiscal entre les collectivités et les entreprises : la contribution complémentaire sera prélevée par les collectivités, au niveau de chaque établissement, et non par l'Etat. Une demande forte des élus, mais qui n'arrangera pas la situation des petites communes, accueillant surtout des PME (faiblement imposées), car il y aura moins de péréquation au niveau national.

Et la réforme des valeurs locatives, qui déterminent le niveau des **impôts** locaux, ne simplifiera pas les choses : hier, Christine Lagarde a fait savoir qu'elle serait inscrite dans le collectif budgétaire, courant novembre, mais que les élus auraient le choix dans la date d'entrée en application.

20

## Les Français se soignent plus dans le Sud et dans l'Est



Les Français consomment nettement plus de soins médicaux dans le Sud et dans l'Est que dans l'Ouest ou le Centre. Le diagnostic était connu pour certains secteurs comme la kinésithérapie. Il est avéré pour l'ensemble des soins, tant à l'hôpital qu'en ville, grâce à de nouvelles données dévoilées hier. Les disparités régionales sont flagrantes. A structure d'âge comparable, la consommation de soins varie de 26 % entre les deux régions extrêmes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. Elle atteint 20 % pour l'hôpital et 40 % pour les soins ambulatoires. Les habitants du Languedoc-Roussillon ou du Nord-Pas-de-Calais coûtent nettement plus cher à la Sécurité sociale que ceux du Poitou-Charentes ou de l'Île-de-France (voir graphique).

Aucun lien évident ne peut être établi avec l'état de santé des habitants de ces régions, pour les soins de ville en tout cas, ni avec leurs spécificités démographiques. Il ne reste donc qu'une explication a priori : l'offre de soins. Plus il y a de médecins, plus la dépense est forte. « *La consommation élevée de soins de ville dans le sud de la France peut être mise en parallèle avec la forte densité de médecins libéraux dans ces régions* », avance la CNAM.

## Pas de justification médicale

Des analyses sont aussi en cours pour savoir si la qualité des soins est en cause, mais l'assurance-maladie semble en douter. Elle souligne que les disparités déjà identifiées dans certains secteurs n'ont pas de justification médicale. « *La qualité du suivi de certaines pathologies chroniques comme le diabète n'est pas forcément meilleure dans les zones à forte consommation de soins* », dit-elle.

« *Il y a là des pistes pour réaliser des gains d'efficience importants* », ajoute la CNAM. Les négociations avec les infirmières libérales, conclues l'an dernier, et avec les kinésithérapeutes, qui doivent aboutir l'an prochain, visent à mieux les répartir sur le territoire. La loi Bachelot prévoit un dispositif pour que les médecins exerçant dans les zones bien pourvues prêtent main forte à leurs confrères dans les zones où ils manquent. Les décrets d'application en préparation suscitent la colère de la CSMF pour qui « *cette mesure aura pour conséquence de dissuader les médecins de poursuivre un exercice de plus en plus contraint* ».